



Conseil quand on fait une bêtise

Par **pikachou93**, le **22/01/2011** à **23:23**

Bonjour, j'ai envoyé un email à mon ancien employeur sous une fausse identité dans le but qu'il mette un terme à ses différentes fraudes (avérées par ailleurs). J'ai utilisé l'identité d'une inspectrice d'un organisme public en charge de la surveillance contre les fraudes. Le contenu de mon email indiquait que cette inspectrice avait été averti de certaines fraudes et qu'elle souhaitait en discuter pour éclaircir la situation. De cette façon, je n'espérais pas qu'il téléphone à cette dame (je ne sais d'ailleurs pas s'il l'a fait), mais simplement qu'il mette un frein de lui même à certaines pratiques présentant un risque de santé publique. Pour information, j'étais l'ancien responsable assurance qualité. J'ai beaucoup souffert de la pression (on pourrait même parler de harcèlement) et j'ai démissionné en octobre dernier. Pour faire face à cette frustration accumulée, je dois avouer que je m'étais monté ce petit film. Ça m'a permis d'évacuer une certaine rancoeur et je n'avais pas l'intention d'envoyer réellement cet email. Malheureusement, une mauvaise manipulation (touche envoyer au lieu de la touche brouillon) et l'email est parti. Aujourd'hui je regrette énormément cet envoi, j'aurais dû le laisser continuer ses magouilles. Pour info, je n'en ai tiré aucun profit, même pas une certaine satisfaction. Pourriez vous me dire ce que je risque réellement (vis à vis de mon ex employeur et de cette inspectrice) ? Quelle démarche est ce que je dois adopter ? J'ai cru comprendre que l'on parlait de poursuites pénales pour usurpation d'identité numérique uniquement quand les préjudices relevaient du code pénal. Pouvez vous confirmer ? et est ce le cas ? merci infiniment de votre aide et de vos conseils car depuis 2 jours, je ne dors plus. Bien cordialement

Par **mimi493**, le **22/01/2011** à **23:49**

Mais des poursuites sont en cours contre vous ? Votre ex-employeur a porté plainte ou la

personne dont vous avez usurpé l'identité ?

Par **pikachou93**, le **23/01/2011** à **09:14**

je n'en ai pas la moindre idée. rnMais si mon ex employeur décidait de porter plainte contre X, qu'est ce que je risquerais?